

Programme de pays pour le Sénégal (2012 - 2016)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation.....	1 - 4	2
II. Coopération antérieure et leçons retenues	5 - 8	3
III. Programme proposé.....	9 - 12	4
IV. Gestion du programme, suivi-évaluation et communication	13 - 16	5
Annexe Cadre des résultats et des ressources		6

I. Analyse de la situation

1. Avec un revenu national brut par habitant estimé à \$770 en 2010, le Sénégal est classé dans le groupe des Pays les moins avancés. Selon le Rapport sur le développement humain (2010), le pays se situe au 144^e rang mondial sur 169 pays. Il ressort de l'examen du rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le développement [OMD] (2010) que les taux net de scolarisation, de prévalence du VIH/sida, d'accès à l'eau potable et l'égalité de genre présentent des tendances favorables à l'atteinte des OMD. Toutefois, le pays a enregistré des progrès très lents en matière d'achèvement scolaire et de lutte contre la mortalité maternelle et infantile. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel, de 5 pour cent par an pour la période 1994-2006, a connu un plafonnement autour de 3 pour cent par an entre 2006 et 2010, du fait des différentes crises énergétiques, alimentaires, économiques et financières. Pour relever les différents défis qui continuent d'entraver la marche du Sénégal vers l'atteinte des OMD, le Gouvernement a formulé le Document de politique économique et sociale (DPES) qui couvre la période 2011-2015.

2. **Défis à la promotion de la gouvernance** : Avec les élections présidentielles et législatives de 2007 et locales de 2009, le Sénégal a renforcé sa tradition de pays démocratique. En matière de gouvernance économique, des progrès importants ont été réalisés dans la gestion de l'économie. Les actions entreprises ont permis de renforcer les capacités de pilotage du Programme national de bonne gouvernance (PNBG) par la Délégation à la réforme de l'État et à l'assistance technique (DREAT), qui est illustré par l'amélioration de la qualité de l'Administration et du Parlement. Des avancées significatives ont été enregistrées dans l'action antimine en Casamance, ce qui a permis la relance des activités économiques et sociales. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser l'objectif du déminage complet à l'horizon 2015. D'autres défis subsistent en matière de gestion de l'administration publique et d'émergence de collectivités locales économiquement fortes. Par ailleurs, un effort important reste à faire pour que les collectivités locales et la société civile soient mieux impliquées dans l'évaluation des politiques publiques. En ce qui concerne l'égalité de genre, la loi sur la parité dans les fonctions électives a été votée en mai 2010. Son impact est encore limité au Parlement et se traduit par 23 pour cent à l'Assemblée Nationale et 40 pour cent au Sénat. En matière de lutte contre le VIH/sida, le taux de prévalence se maintient à 0,7 pour cent. Le plaidoyer mené pour la protection des droits des personnes vivant avec cette maladie a conduit au vote de la loi sur le VIH/sida.

3. **Défis à la réduction de la pauvreté et au développement économique** : Selon le rapport d'évaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) 2006-2010 et celui des OMD (2010), des disparités régionales de la pauvreté existent entre le milieu rural et le milieu urbain. Elles s'expliquent par la réduction de la productivité agricole, le manque d'opportunités de travail en milieu rural et le faible accès des populations pauvres et vulnérables aux sources de financement et aux services énergétiques. Ces disparités s'expliquent également par le faible accès des femmes aux moyens de production, ainsi que la participation limitée des populations dans la définition des priorités de développement local. Durant la période 2005-2009, le taux de pauvreté a stagné, passant de 50,8 pour cent à 50,7 pour cent. Sur 100 personnes pauvres, 54 pour cent résident en milieu rural, 29 pour cent à Dakar et sa banlieue et 17 pour cent dans les autres villes. Selon les projections de l'Agence nationale de la statistique et de démographie (ANSD), le taux de pauvreté se situerait à 38,4 pour cent en 2015, comparé aux 34 pour cent estimés pour l'OMD 1. Toutefois, la faiblesse des données statistiques, y compris celles concernant la sexospécificité, constitue un handicap dans la formulation des stratégies et la prise de décision.

4. **Défis à l'adaptation aux changements climatiques pour le développement durable** : Le Sénégal subit les conséquences des changements climatiques. Les secteurs les plus touchés sont ceux des ressources en eau, de l'agriculture et des zones côtières. Cette vulnérabilité se manifeste par une recrudescence des phénomènes d'inondation et

d'érosion côtière, ainsi que par des pertes de l'espace agricole dues à la désertification (estimées à 5 pour cent du potentiel agricole). L'érosion côtière est davantage préoccupante, puisque les zones affectées concernent l'essentiel de l'économie nationale et la moitié de la population. En réponse à ces changements, le Sénégal a élaboré un Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA). La faible intégration de l'adaptation dans la planification sectorielle et locale demeure cependant un obstacle à la mise en œuvre des options d'adaptation identifiées.

II. Coopération antérieure et leçons retenues

5. Le programme de coopération pour la période 2007-2011 s'articule autour des deux composantes suivantes : 1) réduction de la pauvreté humaine et développement durable ; et 2) renforcement de la gouvernance.

6. Dans la mise en œuvre de la SRP, le PNUD a joué un rôle clé dans l'appui au pilotage stratégique, ce qui a permis le renforcement des capacités du Ministère de l'économie et des finances (MEF), du Ministère de la famille et du développement social et de l'ANSD dans l'élaboration d'instruments d'analyse et de mise en œuvre du document de politique économique. En partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD a contribué à la mise en place du Comité national Changements climatiques (COMNACC) et à l'élaboration du PANA. Cette dynamique a permis au Sénégal de figurer parmi les premiers pays dont l'Entité nationale d'exécution a été accréditée par le Fonds d'adaptation, ce qui lui a permis de bénéficier d'un appui de \$ 8,6 millions pour la protection des ressources côtières. Par ailleurs, les partenariats établis avec le Luxembourg, la Fondation Bill et Melinda Gates, le programme des volontaires des Nations Unies et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont contribué à l'accroissement du revenu des populations vivant en milieu rural, au renforcement des systèmes financiers décentralisés, à la promotion de l'accès aux services énergétiques et à la mise en place de réserves naturelles pour la préservation de la biodiversité. Ainsi, le Sénégal a réussi à étendre les aires protégées, qui sont passées de 8 pour cent en 2006 à 11 pour cent en 2009, se rapprochant ainsi sensiblement de l'objectif de 12 pour cent en 2015.

7. Dans le domaine de la gouvernance, le partenariat avec l'Espagne et la France a permis la réalisation de progrès significatifs avec l'achèvement de l'étude du Schéma directeur de la réforme de l'État qui constituera l'épine dorsale de la réforme administrative et du Parlement. Le PNUD a également encouragé le Gouvernement à relever le défi à l'amélioration de la capacité d'absorption des ressources par la mise en place d'un dispositif d'appui au sein du MEF. Le partenariat avec l'Union européenne a permis au Sénégal de réaliser des avancées dans l'action antimines en Casamance pour la relance d'activités économiques et sociales. En outre, l'appui du PNUD a été décisif dans l'élaboration d'un plan de contingence nationale permettant d'accroître la résilience aux catastrophes naturelles.

8. Le PNUD a veillé, en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, à la prise en compte du genre dans le DPES et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Cette prise en compte a contribué au renforcement des capacités des acteurs, avec la publication d'un guide sur le genre et d'une étude sur le profil des disparités. Le PNUD a donné son appui à l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG). En ce qui concerne le VIH/sida, le PNUD a contribué au renforcement des capacités économiques des personnes vivant avec le VIH/sida en mettant en place des lignes de crédit ad hoc.

III. Programme proposé

9. En appui à la mise en œuvre du DPES, le présent Projet de programme de pays vise à soutenir les efforts du Gouvernement pour atteindre les OMD. L'assistance du PNUD, en

conformité avec le Cadre d'accélération des OMD, sera concentrée sur : a) la gouvernance pour l'atteinte des OMD ; b) la lutte contre la pauvreté par la création d'opportunités de développement économique ; et c) l'adaptation aux changements climatiques pour le développement durable.

10. Au titre de la gouvernance pour l'atteinte des OMD, l'appui du PNUD se fera aux niveaux stratégique et opérationnel en se focalisant sur le renforcement des capacités au niveau des institutions clés. Ainsi, les actions de renforcement des capacités concerneront : a) la DREAT pour la mise en œuvre du schéma directeur de réforme de l'État ; b) le Parlement pour développer un réseau de parlementaires en vue du plaidoyer dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'accélération de l'atteinte des OMD ; c) le Comité national du dialogue social (CNDS) pour la mise en œuvre de la Charte nationale de dialogue social ; d) les structures d'appui aux collectivités locales pour le développement économique local, à travers le fonctionnement des Maisons du développement local (MDL). Le PNUD va également renforcer son rôle d'appui-conseil et de partenaire stratégique dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du DPES. Le PNUD s'investira davantage dans la mise en œuvre de la SNEEG, l'atteinte de l'OMD 3 et le plaidoyer de la lutte contre le VIH/sida.

11. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le PNUD poursuivra son rôle de chef de file par la création d'opportunités de développement économique, en appuyant le pilotage stratégique permettant d'atteindre plus rapidement les OMD et le plaidoyer en matière de lutte contre la pauvreté. Dans ce contexte, un appui ciblé sera fourni : a) au Comité national OMD dans la définition et la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'accélération de l'atteinte des OMD ; b) au MEF pour la conduite d'études stratégiques facilitant le plaidoyer et la mobilisation de ressources complémentaires ; c) à l'ANSD pour le fonctionnement de l'Observatoire national de suivi de la pauvreté ; d) aux collectivités locales dans l'actualisation de plans locaux de développement orientés vers l'accélération de l'atteinte des OMD. Au plan opérationnel, les actions seront axées sur : a) l'élargissement de fonds locaux de développement en partenariat avec le Grand-Duché de Luxembourg, le Bureau international du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le FENU, les départements ministériels chargés du développement social et de l'insertion professionnelle et les structures de financement décentralisées ; et b) l'amélioration de l'accès aux services énergétiques, en partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates, le Ministère de l'industrie et les organisations non gouvernementales.

12. En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'appui du PNUD sera axé sur la mise en œuvre du PANA et de projets pilotes pour permettre au Sénégal d'accéder à de nouveaux mécanismes financiers dans le cadre des négociations post-Kyoto. Les activités porteront sur : a) l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les instruments de planification locale, en partenariat avec le Ministère de l'environnement, le COMNACC, la Direction de la planification, les collectivités locales et les régions du nord ; b) la définition et la vulgarisation d'un modèle d'éco-village en partenariat avec les collectivités locales, l'Agence nationale des éco-villages et le FEM ; c) l'aménagement de sites pilotes résistant aux changements climatiques pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification et les érosions côtières, en partenariat avec le FEM, le Japon, le Ministère de l'environnement et les collectivités locales.

IV. Gestion du programme, suivi-évaluation et communication

13. L'exécution nationale sera la modalité privilégiée pour la mise en œuvre du programme. L'exécution directe sera appliquée au besoin. L'approche harmonisée de transfert d'espèces sera mise en œuvre. L'utilisation de l'autorisation de financement et confirmation des dépenses est généralisée.

14. Le PNUD continuera à consolider son partenariat avec le Gouvernement du Sénégal dans les domaines stratégiques relatifs à ses avantages comparatifs. La synergie sera renforcée avec les partenaires du développement, la société civile, les universités et instituts de recherche et les organismes des Nations Unies pour appuyer le pays dans le cadre de l'atteinte accélérée des OMD. L'accent sera mis sur la mise en place de programmes conjoints selon le principe du «Delivering As One».

15. Le PNUD aura recours à ses ressources de base et à la mobilisation de financements complémentaires auprès d'autres partenaires du développement, y compris les pays émergents. Le recours à la contrepartie financière et au cofinancement avec le Gouvernement sera encouragé.

16. Les mécanismes de suivi-évaluation du DPES et du PNUAD constituent le cadre de référence pour le suivi et l'évaluation du programme. Ainsi, le suivi-évaluation du présent programme se fera en même temps que celui du PNUAD à travers : a) une revue annuelle ; b) une évaluation externe à mi-parcours ; et c) une évaluation finale.

Annexe. Cadre des résultats et des ressources

PRIORITÉ NATIONALE OU OBJECTIF : Instauration et consolidation des principes fondamentaux de la bonne gouvernance					
RÉSULTAT 9 DU PNUAD : Les institutions nationales (centrales, territoriales et locales) assurent l'accélération de l'atteinte des OMD de manière participative, transparente et équitable en conformité avec les engagements internationaux.					
Domaines prioritaires du Plan stratégique correspondant : Gouvernance démocratique					
Contributions du partenaire gouvernemental	Contributions des autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars des Etats-Unis)
Gouvernement du Sénégal : Formulation, pilotage, mise en œuvre, suivi et évaluation	Les partenaires du développement vont poursuivre leur appui à la mise en œuvre du PNBG dans les domaines de la réforme de l'administration publique et de la décentralisation.	L'appui du PNUD se focalisera sur le renforcement des capacités au niveau des institutions clés, en vue de la promotion de la gouvernance pour l'atteinte des OMD.	<p>Indicateur P1 : Ministères dotés de cadres de dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT) Ligne de base : 5 (2011) Cible : 12 (2015)</p> <p>Indicateur P2 : Bilan des activités du réseau Ligne de base : Réseau inexistant Cible : Réseau fonctionnel</p> <p>Indicateur P3 : Nombre de maisons de développement local fonctionnelles Ligne de base : 2 Cible : Chaque communauté rurale est dotée d'une MDL dans les zones d'intervention du PNUD/FENU</p>	<p>P1 : Schéma directeur de la réforme de l'État mis en œuvre</p> <p>P2 : Réseau de parlementaires pour l'accélération de l'atteinte des OMD opérationnel</p> <p>P3 : Maisons de développement local renforcées et fonctionnelles</p>	<p>TRAC : \$ 6, 950,000</p> <p>Autres : \$ 12, 000,000</p>
PRIORITÉ NATIONALE OU OBJECTIF : Création d'opportunités pour le développement économique du monde rural					
PROGRAMME DE PAYS/RÉSULTAT 1 DU PNUAD : Les revenus des populations/producteurs ruraux (H/F) sont accrus dans les zones d'intervention.					
Domaines prioritaires du Plan stratégique correspondant : Lutte contre la pauvreté					
L'ANSD assure le fonctionnement de l'observatoire. Les collectivités locales adoptent et mettent en œuvre des plans et des budgets favorables à l'autonomisation des femmes. Le Gouvernement assure la mobilisation	Le Grand-Duché de Luxembourg, le Bureau international du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel poursuivent, à travers le Programme Indicatif de Coopération, le renforcement des dynamiques locales de développement	L'appui du PNUD jouera un rôle catalyseur dans le partenariat. L'accent sera mis sur l'appui/conseil en vue de l'établissement et de la mise en œuvre d'accords indispensables à la réalisation de plateformes motrices	<p>Indicateur P1 : Document de stratégie nationale d'accélération des OMD Ligne de base : Stratégie nationale d'accélération de l'atteinte des OMD non encore formulée Cible : 2012 : Stratégie nationale validée et mise en œuvre</p> <p>Indicateur P2 : L'observatoire fonctionnel Ligne de base : Observatoire non-fonctionnel (organes d'administration et équipements non mis en place) Cible : Profil de pauvreté et Rapport National sur le Développement Humain tous les deux ans</p>	<p>P1 : Stratégie nationale d'accélération de l'atteinte des OMD formulée et mise en œuvre</p> <p>P2 : Observatoire national de suivi de la pauvreté fonctionnel</p> <p>P3 : Réseau de plateformes</p>	<p>TRAC : \$ 3, 873,000</p> <p>Autres : \$ 8, 200,000</p>

de ressources ainsi que la mise en œuvre effective de la Lettre de politique sectorielle de la micro-finance.	économique et social. La Fondation Bill et Melinda Gates et le FEM appuient l'augmentation d'offres de services énergétiques. La société civile contribue à l'organisation des communautés de base.	d'un développement économique et social durable.	<p>Indicateur P3 : Taux d'accès aux services énergétiques</p> <p>Ligne de base : Moins de 30% des populations cibles</p> <p>Cible : Au moins 50% des populations d'ici à 2015 dans les zones d'intervention</p> <p>Indicateur P4 : Couverture du financement au profit des pauvres</p> <p>Ligne de base : Moins de 20% des groupes cibles ont accès au financement</p> <p>Cible : Au moins 60% des groupes cibles bénéficient de lignes de crédits mises en place dans les zones d'intervention</p>	multifonctionnelles densifié P4 : Deux fonds de développement local opérationnels au profit d'au moins 50% des femmes	
PRIORITÉ NATIONALE OU OBJECTIF : Accès aux services sociaux, inclusion sociale et développement durable					
PROGRAMME DE PAYS/RÉSULTAT 8 DU PNUAD : L'adaptation aux changements climatiques favorise le développement de moyens d'existence durable. Domaines prioritaires du Plan stratégique correspondant : L'environnement et le développement durable					
Le Gouvernement assure la mise en œuvre de la décentralisation. Les collectivités locales pilotent l'actualisation des plans locaux de développement prenant en compte l'adaptation au changement climatique.	Le groupe informel des bailleurs de fonds actifs dans le domaine de l'environnement assure un appui technique et financier concerté dans l'adaptation au changement climatique avec le concours des régions du nord et du FEM.	L'appui du PNUD sert de catalyseur à la constitution de partenariats avec le FEM, les régions du nord, le Gouvernement et les collectivités locales.	<p>Indicateur P1 : Pourcentage de collectivités disposant d'outils de planification prenant en compte l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Ligne de base : Adaptation aux changements climatiques non pris en compte dans les outils de planification</p> <p>Cible : Dans les zones, les plans climatiques territoriaux sont définis en année 3</p> <p>Indicateur P2 : Concept d'éco-village durable et opérationnalisé</p> <p>Ligne de base : Nouveau concept</p> <p>Cible : Au moins huit sites transformés en éco-villages en année 4</p> <p>Indicateur P3 : Nombre de sites aménagés</p> <p>Ligne de base : Expérience en cours sur quatre sites</p> <p>Cible : Au moins trois sites en année 3.</p>	P1 : Outils de planification locale intégrant l'adaptation aux changements climatiques définis et appliqués P2 : Un modèle d'éco-village défini et vulgarisé P3 : Sites pilotes aménagés et résistant au changement climatique	<p>TRAC :</p> <p>\$ 2, 694,000</p> <hr/> <p>Autres :</p> <p>\$ 7, 400,000</p> <hr/>

PLAN D'EVALUATION DU CPD ET DES EFFETS 2012-2016

Effet UNDAF/ CPD	Résultats du plan stratégique	Titre de l'évaluation	Partenaires (évaluation conjointe)	Evaluation commanditée par (si ce n'est pas le PNUDP)	Type d'évaluation	Date de finalisation de l'évaluation planifiée	Cout estimatif	Source de financement
CPD		Evaluation à mi-parcours	PNUD/GOUV.	PNUD/GOUV.	Evaluation indépendante à mi parcours	4 ^e trimestre 2013	20,000 \$	TRAC
		Evaluation finale	PNUD/GOUV.	PNUD/GOUV.	Evaluation finale indépendante	1 ^{er} trimestre 2016	22,000 \$	TRAC
Effet UNDAF No 8 « L'adaptation aux changements climatiques favorise le développement de moyens d'existence durable »	Environnement et Développement Durable	Evaluation d'effet	Gouvt.-FEM- Japon-Régions du Nord	GOUV/Equipe pays NU	Evaluation finale	1 ^{er} trimestre 2016	30,000\$	Budget Coordination SNU
Effet UNDAF No 1 « Les revenus des populations/producteurs ruraux (H/F) sont accrus, dans les zones d'intervention »	Lutte contre la pauvreté et atteinte des OMD	Evaluation d'effet	GOUV, Luxembourg, Gate, UNCDF	GOUV/Equipe pays NU	Evaluation finale	1 ^{er} trimestre 2016	30,000\$	Budget Coordination SNU
Effet UNDAF No 9 « Les institutions nationales assurent l'accélération de l'atteinte des OMD en conformité aux engagements internationaux »	Gouvernance Démocratique	Evaluation d'effet	GOUV, Espagne, UE	GOUV/Equipe pays NU	Evaluation finale	1 ^{er} trimestre 2016	30,000\$	Budget Coordination SNU